

Impact d'une prise en compte de la variabilité des taux de charges dans l'évaluation des montants totaux de charges par discipline.

Bertrand Pierrard, Janvier 2002

Complément au rapport n° 1321 et au n° 34 bis de Questions d'Economie de la santé

Tous les calculs de cotisations sociales personnelles que nous avons effectués, se fondent sur un taux de charges moyen par discipline pour calculer le revenu individuel imposable. Ils ne prennent donc pas en compte, par définition, la variabilité des niveaux de charges des professionnels à l'intérieur d'une même discipline. Soucieux d'apporter des éléments de réponse aux questions qui nous ont été adressées à ce sujet, nous avons tenu à fournir une évaluation de l'impact de la prise en compte de cette variabilité dans le calcul des montants de charges par rapport aux estimations moyennes que nous avons fournies.

La DGI nous ayant fourni les montants des différents postes de charges professionnelles par décile de recettes¹ pour chaque discipline et pour l'année 1997, nous avons pu calculer des taux de charges par décile². Ainsi, partant de l'idée intuitive qu'une analyse par décile est plus fine qu'une analyse globale, nous avons mesuré le « gain de fiabilité » par rapport au calcul moyen effectué dans notre rapport.

Les données par décile n'étant disponibles que pour l'année 1997, la mesure d'impact a été effectuée sur cette année-là. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs³, un premier scénario utilise un taux moyen global par discipline alors qu'un second scénario applique des taux de charges calculés par décile de recettes sur données DGI aux tranches d'honoraires correspondant dans le SNIR⁴. Les résultats sont présentés dans le tableau synthétique ci-dessous.

Le résultat le plus frappant de cette mesure d'impact est que les calculs utilisant les taux de charges par décile aboutissent à des montants de charges globaux légèrement inférieurs à ceux obtenus par les calculs basés sur le taux moyen.

¹ La DGI ne nous a pas fourni de données individuelles.

² L'analyse préalable des données par déciles nous a conduit à assimiler les taux de charges des deux déciles extrêmes (le premier et le dixième) aux taux de charges des deux déciles les plus proches (respectivement le deuxième et le neuvième). En effet, les données correspondant aux tranches de recettes la plus basse et la plus élevée se sont révélées constituer ce que l'on appelle des « points aberrants ».

³ La méthode d'évaluation des charges professionnelles est présentée dans le numéro 34bis de Questions d'Economie de la santé.

⁴ Nous avons montré dans le rapport l'adéquation entre les recettes et les honoraires.

On observe que l'écart sur les montants totaux de cotisations est d'à peine 3,5 %, variant de 1,2 % pour les pédiatres et les psychiatres à un peu moins de 6 % pour les chirurgiens et les radiologues. Une fois ramenés à des taux de charges par discipline, les résultats montrent un écart compris entre 0,1 et 0,5 points en défaveur de l'analyse par décile.

Finalement, l'utilisation des données par décile pourrait conduire à une diminution de faible ampleur des résultats que nous avons obtenus à l'aide des taux moyens. Toutefois, il n'est pas exclu que l'écart observé s'explique en partie par les limites de la source de données utilisée (on a vu que les déciles extrêmes n'étaient pas utilisables) et les écarts (certes faibles) entre recettes DGI et honoraires du SNIR. Il semble donc peu pertinent de modifier la méthodologie initialement retenue pour obtenir in fine une évaluation très proche aux prix d'un calcul plus complexe et d'hypothèses assez fortes sur les déciles extrêmes.

Tableau 1
Montants de cotisations sociales personnelles et taux de charges par discipline
selon la méthode d'évaluation du taux de charges

Disciplines	Utilisation d'un taux moyen par discipline		Utilisation de taux moyen par décile et par discipline	
	Cotisations sociales personnelles (en milliers de Frs)	Taux de charges (en %)	Cotisations sociales personnelles (en milliers de Frs)	Taux de charges (en %)
Anesthésie	289 826	29,1 %	278 777	28,8 %
Cardiologie	289 546	45,3 %	277 543	45,0 %
Chirurgie	379 190	40,5 %	358 584	40,1 %
Dermatologie	178 772	46,0 %	174 960	45,8 %
Gastro-entérologie	146 683	46,5 %	138 722	46,0 %
Gynécologie	342 262	44,8 %	328 303	44,5 %
Ophtalmologie	330 052	43,2 %	321 805	43,0 %
ORL	151 798	45,5 %	146 565	45,2 %
Pédiatrie	156 120	43,2 %	154 194	43,1 %
Pneumologie	69 573	48,8 %	65 637	48,3 %
Psychiatrie	343 984	40,5 %	339 984	40,4 %
Radiologie	495 151	58,7 %	477 929	58,5 %
Rhumatologie	107 761	47,5 %	105 688	47,3 %
Stomatologie	71 452	52,9 %	70 296	52,8 %
Total	3 352 171	46,9 %	3 238 986	46,6 %

Source : CREDES - Données : DGI, CARMF, CNAMTS, URSSAF, SNIR 1998